

Renouvellement de l'inscription au registre des électeurs de la commune de

En vertu de l'article 3, alinéa 1, de l'Ordonnance sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, les Suissesses et les Suisses de l'étranger qui désirent continuer à exercer leurs droits politiques doivent renouveler leur inscription tous les quatre ans auprès de leur commune de vote.

Votre commune de vote vous adresse donc, une fois par année au moins, ce formulaire pour renouveler votre inscription au registre des électeurs. Si vous souhaitez renouveler votre inscription, veuillez, s'il vous plaît, renvoyer ce formulaire dûment rempli à votre commune de vote avec vos bulletins de vote. Sans nouvelle de votre part dans le délai de quatre ans depuis la dernière inscription, vous serez rayé du registre des électeurs. .

Name Nom Cognome
Vorname(n) Prénom(s) Nome(i)
Lediger Name Nom avant le premier mariage Cognome da nubile
Geburtsdatum Date de naissance Data di nascita
Genauere Adresse im Ausland Adresse exacte à l'étranger Indirizzo esatto all'estero
Datum und Unterschrift Date et signature Data e signatura

Mesures obligatoires pour la protection du secret de votre vote :

Veillez S.V.P. glisser le formulaire rempli dans une enveloppe séparée que vous fermerez et sur laquelle vous n'inscrirez que la mention « renouvellement de l'inscription », sans aucune autre indication. Glissez ensuite cette enveloppe dans la grande enveloppe-réponse. Votre vote ne doit se trouver que dans la grande enveloppe extérieure et en aucun cas dans l'enveloppe séparée.

Prière de continuer à annoncer vos changements d'adresse à la représentation suisse à l'étranger auprès de laquelle vous êtes immatriculé.